



NIGER

ETATS FINANCIERS 2018



# Sommaire

---

Chiffres clés et Analyse Financière	3-4
Faits marquants	5
Bilan et compte de résultat	6-8
Notes d'annexes	9-36



 **Date d'ouverture : avril 1994**  
Créée en 1989 : NIGERIAN INTERNATIONAL BANK (NIB).  
Intégrée au Réseau BOA en 1994

 **Capital au 31/12/2018**  
13 milliards de F CFA

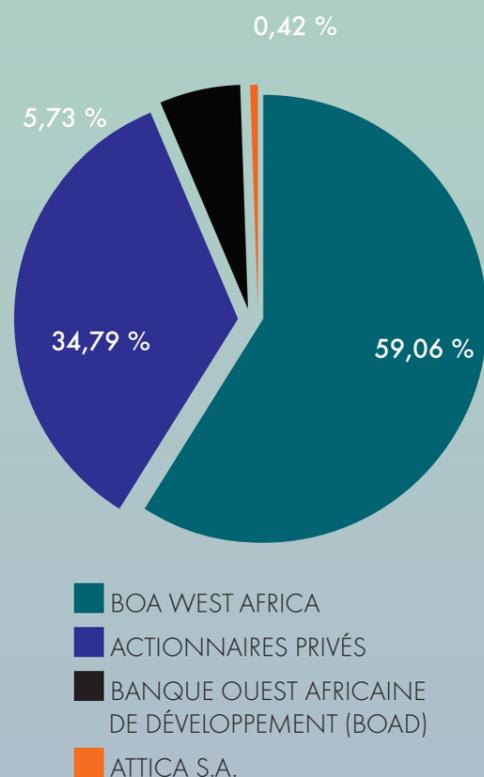
 **Introduction en Bourse**  
Décembre 2003

 **Conseil d'Administration au 31/12/2018**  
Boureima WANKOYE, Président  
Georges ABALLO  
Amine BOUABID  
Ousmane DAOU  
Mahaman IBRA KABO  
Fati SITI TCHIANA  
BANK OF AFRICA - BENIN, représentée par Benoît MAFFON  
BANQUE OUEST AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT (BOAD), représentée par Ouréye Sakho EKLO  
BOA WEST AFRICA, représentée par Abderrazzak ZEBDANI

 **Commissaires aux Comptes**  
FIDUCIAIRE CONSEIL & AUDIT (FCA)  
GUILBERT ET ASSOCIÉS

 **Siège social**  
Immeuble BANK OF AFRICA  
Rue du Gaweye - BP 10973  
Niamey - NIGER  
Tél. : (227) 20 73 36 20 / 21 / 20 73 32 46  
Fax : (227) 20 73 38 18  
SWIFT : AFRINENXXX

**Principaux actionnaires au 31/12/2018**



**Analyse financière**

BANK OF AFRICA - NIGER a clôturé son exercice 2018 avec une évolution favorable de ses principaux indicateurs, tant en termes d'activité, de structure que de résultat, dans un contexte macroéconomique marqué par une croissance économique de 5,2 % tirée par une bonne production agricole et par des investissements dans des projets structurants.

Le total bilan est porté à 300,5 milliards de F CFA en 2018, soit une progression annuelle de 2,3 %. Les crédits ont progressé de 1,7 % comparativement à l'année passée, atteignant 173 milliards de F CFA. Les dépôts ont quant à eux cru de 11,8 % avec 176,5 milliards de F CFA, ce qui a permis de corriger le

  
information@boaniger.com  
www.boaniger.com

**Chiffres clés 2018**

(en millions de F CFA)

Activité	2017	2018	Variation
Dépôts clientèle	157 829	176 512	11,8 %
Créances clientèle	170 588	173 429	1,7 %
Nombre d'agences en fin d'exercice	28	30	7,1 %
<b>Structure</b>			
Total bilan	293 626	300 491	2,3 %
Fonds propres (avant répartition)	30 354	32 716	7,8 %
Effectif en fin de période	266	306	15,0 %
<b>Résultat</b>			
Produit Net Bancaire	19 086	20 630	8,1 %
Frais généraux d'exploitation (y compris amortissements)	9 651	10 254	6,3 %
Résultat Brut d'Exploitation	9 435	10 376	10,0 %
Coût du risque en montant (*)	1 186	627	47,2 %
Résultat Net	6 891	7 666	11,2 %
Coefficient d'exploitation	50,6 %	49,7 %	
Coût du risque	0,7 %	0,5 %	
Rentabilité des actifs (ROA)	2,41 %	2,6 %	
Rentabilité des fonds propres (ROE)	23,1 %	24,3 %	
<b>Solvabilité</b>			
Tier 1	24 226	25 768	
Tier 2			
Risk Weighted Asset (RWA)	179 746	208 745	
Tier 1 + Tier 2 / RWA	13,5 %	12,3 %	

+ 2,3 %  
Total bilan

Ressources de la clientèle  
157 829 millions F CFA  
2017  
176 512 millions F CFA  
2018

Créances sur la clientèle  
+ 1,7 %

PNB  
+ 8,1 %

coefficient de transformation à 98,3 % contre 107,7 % un an auparavant.

Le Produit Net Bancaire s'affiche à 20,6 milliards de F CFA, en hausse de 8,1 % par rapport à l'année précédente. Cette évolution est liée à l'augmentation des commissions et divers (+37,8 %), en lien surtout avec les bonnes performances engrangées sur les opérations de financement hors bilan et de change.

Malgré une hausse de 6,3 % à 10,2 milliards de F CFA contre 9,6 milliards F CFA en 2017, les autres charges directes d'exploitation (y compris les dotations aux amortissements) demeurent globalement contenues dans la limite budgétaire fixée à 10,2 milliards de F CFA. Cette hausse se justifie principalement par l'accroissement des impôts & taxes et l'augmentation de 48,1 % du coût de la consommation d'électricité induite par la loi de finances

2018. Signalons également que le coût occasionné par deux contrôles fiscaux se chiffre à 0,8 milliard de F CFA. Le coefficient d'exploitation demeure à un niveau maîtrisé à 49,7 % et que, retraité du coût de ces redressements fiscaux, il ressort à 48,1 %.

Le résultat net progresse de 11,3 % et se chiffre à 7,7 milliards de F CFA en 2018, permettant à BOA-NIGER d'afficher un ROE en amélioration de 24,3 % contre 23,2 % en 2017. Par ailleurs, le ratio de solvabilité, principal indicateur de la solidité financière de la société demeure à un niveau rassurant et confortable au taux de 12,3 %.

Ces performances sont le fruit des efforts de l'ensemble des équipes de la Banque, conjugués à la pertinence des orientations stratégiques impulsées par le Conseil d'Administration.

Faits marquants

**Mars**

- Signature d'un partenariat avec la SFI pour le marché des PME/PMI.
- Organisation d'une opération de dépistage gratuit des cancers du sein et du col de l'utérus à l'occasion de la Journée Internationale de la Femme.
- Don de mobilier à un collège de Niamey et réhabilitation d'un collège à Kollo, ville située à une trentaine de kms au sud-est de Niamey (Fondation BOA).



Campanagne de dépistage des cancers du sein et du col de l'utérus

**Avril**

- Début de la campagne commerciale « Epargne ».
- Participation à un évènement organisé par le Groupe, à Abidjan : Présentation des résultats au 31 décembre 2017 et perspectives des 6 BANK OF AFRICA cotées à la BRVM.



Agence Gamekalley

**Mai**

- Lancement de « BOA Express », service de transfert d'argent du Groupe BANK OF AFRICA.
- Ouverture l'Agence de Gamekalley, à Niamey.
- Franchissement du seuil de 187 milliards de F CFA de crédits accordés à la clientèle.

**Juin**

- Lancement de la campagne commerciale « Tous à l'Ecole ».
- Opération "Tous à l'Ecole" avec distribution de cahiers aux écoles défavorisées (Fondation BOA).



**Juillet**

- Lancement de la campagne commerciale « Prêt Tabaski ».

**Septembre**

- Participation aux Rencontres BANK OF AFRICA 2018 pour les Administrateurs du Groupe à Tanger, au Maroc.



Formation qualité

**Décembre**

- Franchissement du seuil des 247 000 comptes et des 167 milliards de F CFA de dépôts de la clientèle.

Bilan comparé des deux derniers exercices (en F CFA)			Bilan comparé des deux derniers exercices (en F CFA)		
ACTIF	2017	2018	PASSIF	2017	2018
CAISSE, BANQUE CENTRALE, CCP	12 475 103 614	20 423 194 395	BANQUES CENTRALES CCP		
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES	78 592 617 239	65 950 972 870	DETTES INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES	95 813 810 746	79 956 163 654
CRÉANCES INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES	11 696 019 547	14 475 280 952	DETTES À L'ÉGARD DE LA CLIENTÈLE	157 828 509 295	176 512 162 930
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	170 588 437 662	173 429 282 381	DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE		
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	8 438 819 976	6 393 296 049	AUTRES PASSIFS	1 553 633 900	1 933 361 647
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE			COMPTES DE RÉGULARISATION	5 596 972 248	7 274 354 457
ACTIONNAIRES OU ASSOCIÉS			PROVISIONS	2 478 874 215	2 098 663 550
AUTRES ACTIFS	2 255 867 617	6 996 883 560	EMPRUNTS ET TITRES ÉMIS SUBORDONNÉS		
COMPTE DE RÉGULARISATION	873 008 802	4 050 350 847	CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILÉES	30 354 032 805	32 716 309 061
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME	633 128 619	536 178 800	CAPITAL SOUSCRIT	13 000 000 000	13 000 000 000
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES			PRIMES LIÉES AU CAPITAL	194 500 000	194 500 000
PRÊTS SUBORDONNÉS	133 990 244	133 990 244	RÉSERVES	9 124 568 181	11 104 912 388
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	63 989 280	43 037 515	ECART DE RÉÉVALUATION		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 874 850 609	8 058 547 686	PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>293 625 833 209</b>	<b>300 491 015 299</b>	REPORT À NOUVEAU (+/-)	1 143 912 521	750 620 417
			RÉSULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	6 891 052 103	7 666 276 256
			BÉNÉFICE EN INSTANCE D'AFFECTATION		
			EXCÉDENT DE PRODUIT SUR LES CHARGES		
			<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>293 625 833 209</b>	<b>300 491 015 299</b>

HORS BILAN	2017	2018
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>	<b>74 116 307 738</b>	<b>82 349 573 166</b>
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	22 724 257 852	26 611 929 526
ENGAGEMENT DE GARANTIE	51 392 049 886	55 737 643 640
ENGAGEMENTS SUR TITRES		
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>107 620 272 175</b>	<b>131 188 166 892</b>
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
ENGAGEMENT DE GARANTIE	107 620 272 175	131 188 166 892
ENGAGEMENTS SUR TITRES		

Compte de résultat	(en F CFA)	
	2017	2018
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS	20 256 533 680	19 254 741 261
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉS	-7 056 572 372	-6 705 793 596
REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE	486 742 904	540 004 255
COMMISSIONS (PRODUITS)	3 054 219 200	5 474 314 806
COMMISSIONS (CHARGES)	-156 591 790	-627 428 581
GAINS OU PERTES NETS SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION	1 573 648 100	1 581 857 632
GAINS OU PERTES NETS SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS	0	0
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 215 705 695	1 553 844 681
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-287 638 916	-441 072 856
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>19 086 046 501</b>	<b>20 630 467 602</b>
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	-8 563 519 240	-9 246 603 550
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOB CORP ET INCORP	-1 087 369 136	-1 007 850 623
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>9 435 158 125</b>	<b>10 376 013 429</b>
COÛT DU RISQUE	-1 186 351 622	-626 512 501
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>8 248 806 503</b>	<b>9 749 500 928</b>
GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS IMMOBILISÉS		-32 247 375
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b>	<b>8 248 806 503</b>	<b>9 717 253 552</b>
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	-1 357 754 400	-2 050 977 296
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>6 891 052 103</b>	<b>7 666 276 256</b>

## Annexes

### 1 Règles et méthodes comptables appliquées

#### A- Déclaration de conformité au plan comptable bancaire de l'UMOA

Les états financiers ont été établis conformément au plan comptable bancaire révisé de l'UMOA, qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

#### B- Indication des règles et méthodes comptables appliquées par l'établissement

Les états financiers ont été établis conformément aux principes et méthodes comptables retenus par le plan comptable révisé de l'UMOA, notamment :

- La permanence des méthodes,
- La transparence,
- La séparation des exercices,
- La prudence,
- L'intangibilité du bilan d'ouverture,
- L'importance significative,
- La prééminence de la réalité économique sur l'apparence juridique.

Les intérêts et commissions assimilées ont fait l'objet de décomptes et sont rattachés à la période concernée conformément au principe de la séparation des exercices. Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de services sont enregistrées à la date de réalisation de l'opération.

Les opérations de change sont évaluées à chaque arrêté journalier ou au terme des achats et ventes de devises chez les correspondants et le résultat de change est enregistré directement au compte de résultat.

Les intérêts, commissions et frais sur les opérations en devises sont couverts et comptabilisés en F CFA dès la réception des avis d'encaissement ou de paiement.

#### Créances sur la clientèle

Les crédits à la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les banques et établissements financiers, et sont ventilés en fonction de leur nature et de leur échéance conformément aux instructions du Plan Comptable Bancaire Révisé (PCBR). Ils sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

Les crédits pour lesquels la banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout, ou une partie de leurs engagements, donnent lieu, par le débit du compte de résultat, à la constitution de provisions pour créances douteuses appréciées par dossier et compte tenu des garanties détenues.

La banque applique les dispositions de l'instruction 026-11-2016 du PCBR relatives à la comptabilisation et au provisionnement des engagements en souffrance. Les principales modifications apportées par la nouvelle réglementation portent sur les créances en souffrance et les règles de provisionnement.

En effet, les échéances impayées d'une ancienneté de 90 jours au plus ne sont plus considérées comme des créances en souffrance, et sont à ce titre inscrits dans des comptes prévus à cet effet.

Les créances restructurées qui n'étaient pas spécifiquement suivies dans l'ancien plan de comptes, sont maintenant enregistrées parmi les créances en souffrance dans des comptes dédiés avec la comptabilisation des décotes/surcotes sur la base de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créances en souffrance comprennent les créances restructurées et les créances douteuses ou litigieuses :

- Les créances sont dites restructurées lorsqu'elles ont fait l'objet de mesures de renégociation, consistant en des concessions envers une contrepartie qui éprouve ou est sur le point des difficultés à honorer ses engagements financiers;
- Les créances douteuses ou litigieuses sont les créances, échues ou non, présentant un risque probable ou certain de non recouvrement partiel ou total.

Lorsqu'une créance devient douteuse, la perte probable consécutive est prise en compte au moyen d'une dépréciation enregistrée en déduction de cette créance. Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dépréciations sur les créances douteuses sont constituées conformément aux principes suivants:

- Pour les risques directs sur les Etats de l'UMOA, les organismes publics hors administration centrale des Etats de l'UMOA ainsi que les risques garantis par ces mêmes agents économiques, la dépréciation est facultative ;
- Pour les risques privés répondant à la définition des créances restructurées, la dépréciation, tant au titre du capital que des intérêts est facultative;
- Pour les risques privés non couverts ou pour la partie des risques privés non couverte par une des garanties prévues par le dispositif prudentiel et répondant à la définition de créance douteuse ou litigieuse, le montant des dépréciations doit correspondre à au moins 20% des encours non couverts à la date du transfert en créances douteuses. Il est porté à au moins 50% du montant non couvert trois mois après le transfert en créances douteuses et à 100% neuf mois après le transfert en créances douteuses.
- Pour la partie des risques privés couverte par une des garanties prévues par le dispositif prudentiel ou par les hypothèques de 1<sup>er</sup> rang, et répondant à la définition de créance douteuse ou litigieuse, la dépréciation est facultative au cours des deux premières années, à compter de la date de transfert de la créance. Elle doit couvrir au moins 50% du total des créances douteuses à compter de la troisième année, et à 100% à compter de la quatrième année. Les hypothèques de deuxième rang sont acceptées lorsque le premier rang est inscrit au nom du même établissement assujéti.

Les intérêts non réglés, portés au compte de résultat et relatifs à des créances douteuses ou litigieuses doivent être intégralement dépréciés, nonobstant l'existence de garantie éligible au dispositif prudentiel.

Dans le cadre de l'application des principes et méthodes relatives aux engagements en souffrance, la Banque a choisi d'étaler les dépréciations relatives aux créances douteuses et litigieuses assorties de garanties. Pour ces créances, les ajustements complémentaires annuels de dépréciation sont mensualisés sur l'année au lieu d'être opérés à la date anniversaire.

#### Portefeuille titres

L'article 5 de l'instruction 029-11-2018 du PCBR dispose que les Banques doivent documenter les stratégies à l'origine de l'acquisition et la détention de titres et leurs intentions en terme de durée de détention.

Conformément à ce choix, la Banque classe les titres qu'elle détient en portefeuille dans les catégories suivantes :

- Les titres de transactions sont acquis en vue de leur revente brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide
- Les titres de placement sont acquis avec une intention de conservation à moyen terme pour en tirer un rendement ou une plus-value
- Les titres d'investissement sont acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à la date de leur échéance

Les titres sont comptabilisés et évalués selon les dispositions de l'instruction 029-11-2018 du PCBR.

#### Commissions et coûts marginaux

La banque applique l'instruction N° 028 - 11 - 2016 relative à la comptabilisation des commissions reçues et coûts marginaux. Les commissions reçues et coûts marginaux sont étalés sur la durée de vie effective du crédit selon la méthode actuarielle ou la méthode alternative.

#### Créances et dettes en devises

Conformément à l'article 3 de l'instruction 025 du PCBR, " à chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et hors bilan en devises, y compris les comptes de position de change concernés, sont évalués au cours du marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche, en ce qui concerne les devises non cotées le jour de l'arrêté".

Lors de l'arrêté comptable, les différences entre d'une part, les montants résultant de l'évaluation des comptes de position de change, et d'autre part, les montants inscrits dans les comptes de contre-valeur de position de change, sont portées au compte de résultat par le débit ou le crédit des comptes de contre-valeur de position de change.

### Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements y afférents sont calculés selon la méthode linéaire :

CONSTRUCTIONS	2 %
MATÉRIEL DE TRANSPORT	25 %
AMÉNAGEMENTS ET INSTALLATIONS	25 %
MOBILIER ET MATÉRIEL DE BUREAU, OUTILLAGE (SELON NATURE)	10%
MATÉRIEL ET LOGICIEL INFORMATIQUE	20 %

### Congés payés

La Banque comptabilise la charge correspondant aux droits de congés payés acquis par son personnel de la date de leur dernier retour de congé à la date de clôture de l'exercice.

### Indemnités de départ à la retraite

Le montant de l'engagement de la Banque vis à vis de son personnel au titre des indemnités de départ en retraite est enregistré au passif du bilan.

L'évaluation est effectuée sur la base de la méthode définie par la convention collective interprofessionnelle en vigueur au Niger selon les bases suivantes :

- Le dernier salaire versé au personnel à la clôture de l'exercice ;
- L'ancienneté de chaque salarié au 31 décembre ;
- Le nombre de mois de préavis tenant compte de la catégorie professionnelle ;
- Les charges sociales correspondantes.

Le montant de l'engagement a été déterminé selon la méthode suivante, préconisée par la convention collective interprofessionnelle en vigueur au Niger majoré des charges sociales :

Si ancienneté < 5 ans	$(SV \times 25 \% \times NA) + P$
Si 5 ans < ancienneté < 10 ans	$\{SV \times 25 \% \times 5\} + \{SV \times 35 \% (NA - 5)\} + P$
Si ancienneté > 10 ans	$\{(SV \times 25 \% \times 5) + (SV \times 35 \% \times 5) + (SV \times 40 \% (NA - 10))\} + P$

SV : Dernier salaire versé • NA : Nombre d'années de présence • P : Préavis de 3 ou 1 mois selon le statut cadre ou non du salarié

A partir de juillet 2011, la convention collective des banques et établissements financiers du Niger intègre dans la détermination de l'engagement de retraite les éléments suivants :

- L'indemnité compensatrice de préavis,
- L'indemnité compensatrice de congé,
- L'indemnité d'un mois de salaire par année d'ancienneté.

### 4.2. Les dérogations

Les dérogations répondent à un souci d'une meilleure information des parties prenantes.

Le PCB révisé étant conçu dans cette optique, l'usage de dérogation devrait correspondre à des cas extrêmement rares qu'il est prévu de répartir en trois catégories :

- les dérogations aux principes comptables retenus dans le PCB révisé ;
- les dérogations aux règles et méthodes d'évaluation ;
- les dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états financiers.

L'utilisation de telles dérogations doit être justifiée dans cette note et son influence sur la situation financière et sur les résultats de l'établissement doit être présentée.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

INDICATION DE DÉROGATIONS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES CHANGEMENTS SUR LA SITUATION FINANCIERE ET LES RÉSULTATS
A. DÉROGATIONS AUX PRINCIPES COMPTABLES FONDAMENTAUX	NÉANT	NÉANT
B. DÉROGATIONS AUX RÈGLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION	NÉANT	NÉANT
C. DÉROGATIONS AUX RÈGLES D'ÉTABLISSEMENT ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS DE SYNTHÈSE	NÉANT	NÉANT

### 4.3. Les changements de méthodes

Les changements de méthodes interviennent notamment lorsque le PCB révisé prévoit plusieurs options d'évaluation et de présentation d'un poste des états financiers.

Par exemple, le PCB révisé prévoit de répartir les commissions reçues et coûts de transaction selon deux modalités : actuarielle ou linéaire.

Il en est également ainsi des modalités d'amortissement des immobilisations (linéaire ou dégressif) ou d'évaluation des stocks (CMP ou méthode du « PEPS »).

Les établissements de crédit ont le choix entre ces différentes méthodes et peuvent, dans certaines circonstances opter pour de nouvelles méthodes.

Ces changements doivent normalement être guidés par le souci de présentation d'une information de meilleure qualité, compte tenu des circonstances.

A l'instar des dérogations, les changements de méthodes doivent être justifiés et leur impact sur la situation financière et les résultats des établissements doit être indiqué.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES CHANGEMENTS SUR LA SITUATION FINANCIERE ET LES RÉSULTATS
A. -CHANGEMENTS AFFECTANT LES MÉTHODES COMPTABLES	Suite à la Décision n°357 instituant le nouveau plan Comptable Bancaire Révisé de l'UMOA, les états financiers individuels comprennent le bilan, le hors bilan, le compte de résultat et les notes annexes. Ils forment un tout indissociable destiné et à être publié et doivent être présentés sous une forme comparative avec l'exercice précédent.	Retraitement du bilan d'ouverture d'où l'impact sur le report à nouveau.
	Les notes annexes sont constituées de toutes les informations permettant d'avoir une juste appréciation de la situation financière de l'établissement de crédit, des risques qu'il assume et du résultat de ses opérations, Toutefois, une inscription dans les notes annexes ne peut se substituer à une inscription dans le bilan, le hors bilan ou le compte de résultat.	l'impact positif de ce retraitement se chiffre à : 750 620 417 sur les capitaux propres.
B. CHANGEMENTS AFFECTANT LES RÈGLES DE PRÉSENTATIONS	Pour l'année 2018, les Banques et Etablissement Financiers sont tenus d'élaborer des états financiers semestriels en Juin et Décembre de l'année.	Néant

#### 4.4. Les créances sur les établissements de crédit et assimilées

La note relative aux créances sur les établissements de crédit et assimilés fait référence principalement aux attributs:

" pays de résidence " et " agent économique " définis dans l'instruction n°24-11-2016 de la BCEAO.

Les données de l'exercice de référence sont ventilées en colonne selon la nature des contreparties ci-après :

- les Banques Centrales et les Centres des Chèques Postaux ;
- les banques dans l'UMOA ;
- les autres établissements de crédit et assimilés dans l'UMOA (établissements financiers à caractère bancaire et aux systèmes financiers décentralisés) ;
- les banques du " reste du monde ". Il s'agit notamment de correspondants ne résidant pas dans l'UMOA ;

- les institutions financières internationales ou étrangères. Le contenu de cette notion est précisé par l'instruction n°24-11-2016 de la BCEAO.

Les créances interbancaires doivent être réparties en ligne entre :

- les comptes ordinaires débiteurs,
- les prêts (hors valeurs reçues en pension livrée),
- les valeurs reçues en pension livrée,
- les créances en souffrance et les dépréciations.

Les créances admissibles au refinancement de la BCEAO doivent être mises en exergue.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

CRÉANCES	BANQUES CENTRALES, CCP	BANQUES DANS L'UMOA	AUTRES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS DANS L'UMOA	BANQUES RESTE DU MONDE	INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES OU ÉTRANGÈRES	TOTAL AU 31/12/2018	TOTAL AU 31/12/2017
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS	10 479	514		2 718		13 711	9 292
PRÊTS	0	14 475	0	0	0	14 475	8 010
COMPTES ET PRÊTS AU JOUR LE JOUR		3 363				3 363	
PRÊTS À TERME		11 112				11 112	8 010
VALEURS REÇUES EN PENSION LIVRÉE							
VALEURS REÇUES EN PENSION AU JOUR LE JOUR							
VALEURS REÇUES EN PENSION À TERME							
CRÉANCES EN SOUFFRANCE							
<b>TOTAL AVANT DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>10 479</b>	<b>14 989</b>	<b>0</b>	<b>2 718</b>	<b>0</b>	<b>28 186</b>	<b>17 302</b>
DONT ADMISSIBLE AU REFINANCEMENT DE LA BCEAO (***)							
DÉPRÉCIATIONS							
<b>TOTAL APRÈS DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>10 479</b>	<b>14 989</b>	<b>0</b>	<b>2 718</b>	<b>0</b>	<b>28 186</b>	<b>17 302</b>

(Montants en millions de F CFA)

#### 4.5. Les créances sur la clientèle

La note annexe 4.5 fait essentiellement référence à l'attribut « agent économique ».

Les données de l'exercice de référence sont ventilées en colonne selon la nature des contreparties, telle que définie par l'instruction n°24112016 de la BCEAO, comme suit :

- Etat et assimilés. Il s'agit des contreparties « administrations publiques » qui comprennent notamment le Trésor Public ;
- institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLM) ;
- sociétés financières, à l'exception des contreparties classés dans les établissements de crédit et assimilés ;
- particuliers ;
- autres : toutes les contreparties autres que celles figurant dans les établissements de crédit et assimilés ou la clientèle.

Les créances sur la clientèle doivent être réparties entre :

- les comptes ordinaires débiteurs,
- les prêts à terme (hors opérations de pension livrée,

- les opérations de pension livrée
- les opérations de location-financement et d'affacturage,
- les créances en souffrance et les dépréciations y afférentes.

Les créances sur la clientèle admissibles au refinancement de la BCEAO doivent être mises en exergue.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

CRÉANCES CLIENTÈLE	ETAT ET ASSIMILÉS	ISBLM	SOCIÉTÉS FINANCIÈRES	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL AU 31/12/2018	TOTAL AU 31/12/2017
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS (*)	3	14	5 077	4 530	29 461	39 085	32 085
PRÊTS A TERME	42 705	253		38 047	37 724	118 729	138 408
OPÉRATIONS DE PENSION LIVRÉE					0		
OPÉRATIONS DE LOCATION-FINANCEMENT					0		
AFFACTURAGE					0		
CRÉANCES EN SOUFFRANCE				76 552	12 669	89 221	48 123
<b>TOTAL AVANT DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>42 708</b>	<b>267</b>	<b>5 077</b>	<b>45 912</b>	<b>85 184</b>	<b>179 148</b>	<b>176 786</b>
DONT ADMISSIBLE AU REFINANCEMENT DE LA BCEAO (****)						0	
DÉPRÉCIATIONS				1	5 718	5 719	6 198
<b>TOTAL APRÈS DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>42 708</b>	<b>267</b>	<b>5 077</b>	<b>45 912</b>	<b>79 466</b>	<b>173 429</b>	<b>170 588</b>

(Montants en millions de F CFA)

#### 4.6. Les effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres à revenu variable

La note annexe 4.6 traite du portefeuille de titres des établissements de crédit, hormis ceux acquis dans une intention de contrôle et qui figurent dans la rubrique « Titres de participation et emplois assimilés ». Les soldes sont présentés pour l'exercice de référence et l'exercice précédent selon la ventilation suivante :

- les effets publics : ils comprennent les bons et obligations du Trésor et autres titres de créances sur des organismes publics, (éligibles aux interventions de la banque centrale) ;
- les autres obligations et titres à revenu fixe ;
- les actions et autres titres à revenu variable.

Le portefeuille est subdivisé selon son classement comptable en isolant à chaque fois le portefeuille coté.

Il est également requis de renseigner les informations suivantes, pour les différentes catégories de titres, à l'exception des titres de transaction :

- valeur brute ;
- montant des dépréciations ;
- montant net.

Il convient de préciser que le portefeuille de transaction n'a pas vocation à être déprécié puisqu'il est valorisé en juste valeur.

Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

TITRES	31/12/2018				31/12/2017			
	EFFETS PUBLICS ET ASSIMILÉS	AUTRES OBLIGATIONS ET TITRES À REVENU FIXE	ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	TOTAL	EFFETS PUBLICS ET ASSIMILÉS	AUTRES OBLIGATION ET TITRES À REVENU FIXE	ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	TOTAL
<b>PORTEFEUILLE DE TRANSACTION</b>				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
DONT COTÉ								
<b>PORTEFEUILLE DE PLACEMENT ET DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE</b>								
BRUT	65 951	6 393		72 344	78 593	8 439		87 031
DÉPRÉCIATIONS				0				0
<b>NET</b>	<b>65 951</b>	<b>6 393</b>	<b>0</b>	<b>72 344</b>	<b>78 593</b>	<b>8 439</b>	<b>0</b>	<b>87 031</b>
DONT COTÉ				0				0
<b>PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT</b>								
BRUT				0				0
DÉPRÉCIATIONS				0				0
<b>NET</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
DONT COTÉ				0				0
<b>TOTAL</b>	<b>65 951</b>	<b>6 393</b>	<b>0</b>	<b>72 344</b>	<b>78 593</b>	<b>8 439</b>	<b>0</b>	<b>87 031</b>

(Montants en millions de F CFA)

#### 4.7. Les titres de participation et emplois assimilés

La note annexe 4.7 complète les informations sur le portefeuille de titres des établissements de crédit en donnant des précisions sur les titres acquis dans une optique de contrôle, notamment les parts dans les entreprises liées et les titres de participation.

Il mentionne également les autres titres détenus à long terme, acquis dans la perspective de relations professionnelles durables avec l'émetteur.

L'information fournie concerne l'exercice de référence et l'exercice précédent. Elle est renseignée pour chaque titre selon les critères suivants :

- le pays d'implantation de l'émetteur du titre.
- le caractère coté ou non coté : il donne une information sur la liquidité du titre ;
- le secteur d'activité de l'émetteur ;
- le capital social de l'émetteur ;
- le pourcentage de détention par l'établissement déclarant : il permet d'apprécier le classement effectué entre les différentes catégories de participation ;
- le prix d'acquisition du titre ;
- la valeur comptable nette sur les deux exercices concernés ;
- les produits générés sur l'exercice : il s'agit notamment des dividendes et des indemnités de fonction (présent au conseil d'administration de l'émetteur).

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

DÉNOMINATION DE LA SOCIÉTÉ ÉMETTRICE	PAYS D'IMPLANTATION	COTÉ/NON COTÉ	SECTEUR D'ACTIVITÉ	CAPITAL SOCIAL	POURCENTAGE DE DÉTENTION	PRIX D'ACQUISITION	VALEUR COMPTABLE NETTE (N)	VALEUR COMPTABLE NETTE (N+1)	PRODUITS GÉNÉRÉS SUR L'EXERCICE ( DIVIDENDES + JETONS DE PRÉSENCE )
<b>PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES</b>									
<b>TITRES DE PARTICIPATIONS</b>						<b>1 026</b>	<b>670</b>	<b>767</b>	<b>540</b>
BOA-FRANCE	FRANCE	N	BANQUE	4 592	8,9%	408	123	159	
AGORA S.A.	CÔTE D'IVOIRE	N		5 000	5,0%	250	250	250	487
ACEP NIGER	NIGER	N		400	19,0%	76	41	53	
SINERGI SA	NIGER	N		500	18,5%	93	59	59	
CRRH UEMOA	TOGO	N		9 144	1,1%	100	100	100	
SOPARFI	NIGER	N		202	22,5%	46	43	43	
GIM UEMOA	SÉNÉGAL	N		9 733	0,2%	15	15	15	
SCI OLYMPE RCI	CÔTE D'IVOIRE	N		200	15,0%	30	30	30	
AISSA SARL	BÉNIN	N		45	15,6%	7	7	7	
SWIFT						2	2	2	
AFRICINVEST	ÎLE MAURICE							49	
<b>AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME</b>									

(Montants en millions de F CFA)

#### 4.8. Les immobilisations corporelles et incorporelles

La note 4.8 y relative présente une variation des immobilisations et des amortissements sur l'exercice de référence, en indiquant les montants en début de période, les mouvements de l'exercice et les soldes de clôture tel qu'il figure au bilan de la période sous revue.

Les immobilisations sont catégorisées selon qu'elles relèvent ou non de l'exploitation.

La note permet de distinguer les immobilisations prises en location-financement de celles mises en location simple.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

IMMOBILISATION	MONTANT BRUT AU DÉBUT DE L'EXERCICE	ACQUISITIONS DE L'EXERCICE RÉVALORISATIONS	CESSION OU RETRAIT DE L'EXERCICE	MONTANT BRUT À LA FIN DE L'EXERCICE	AMORTISSEMENTS / DÉPRÉCIATIONS				MONTANT NET À LA FIN DE L'EXERCICE
					EN DÉBUT D'EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	EN FIN D'EXERCICE	
<b>IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>11 819</b>	<b>4 264</b>	<b>3 267</b>	<b>12 816</b>	<b>4 324</b>	<b>3 013</b>	<b>134</b>	<b>7 203</b>	<b>5 613</b>
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	553	131	0	684	489	152	0	641	43
- LOGICIELS	553	131		684	489	152		641	43
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 266	4 133	3 267	12 132	3 835	2 862	134	6 563	5 570
- PRISES EN LOCATION-FINANCEMENT									0
- MISES EN LOCATION-SIMPLE									0
- AUTRES	11 266	4 133	3 267	12 132	3 835	2 862	134	6 563	5 570
<b>IMMOBILISATIONS HORS EXPLOITATION</b>	<b>2 369</b>	<b>258</b>	<b>0</b>	<b>2 627</b>	<b>129</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>139</b>	<b>2 489</b>
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 369	258	0	2 627	129	10	0	139	2 489
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 369	258		2 627	129	10		139	2 489

(Montants en millions de F CFA)

#### 4.9. Les dettes envers les établissements de crédit et assimilés

La présente note fait référence aux attributs « résidence » et « agent économique » définis dans l'instruction n°24-11-2016 de la BCEAO.

Les soldes sont présentés pour l'exercice de référence et l'exercice précédent, les données de l'exercice de référence étant ventilées selon la nature des contreparties ci-après :

- les Banques Centrales et les CCP ;
- les banques dans l'UMOA ;
- les autres établissements de crédit et assimilés dans l'UMOA ;
- les banques du « reste du monde » ;
- les institutions financières internationales ou étrangères.

Les dettes doivent être ventilées entre les comptes ordinaires créditeurs, les emprunts (hors valeurs données en pension livrée) et les valeurs données en pension livrée.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

DETTES	BANQUES CENTRALES, CCP	BANQUES DANS L'UMOA	AUTRES ETABLISSEMENT DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS DANS L'UMOA	BANQUES RESTE DU MONDE	INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES OU ÉTRANGÈRES	TOTAL AU 31/12/2018	TOTAL AU 31/12/2017
COMPTES ORDINAIRES CRÉDITEURS	0	6 231	0	0	0	6 231	2 270
COMPTES ORDINAIRES DES ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS CRÉDITEURS (LORI)		1 108				1 108	760
AUTRES COMPTES DE DÉPÔTS DES ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS		5 123				5 123	1 511
EMPRUNTS		73 726		0		73 726	93 544
AU TITRE DU MARCHÉ MONÉTAIRE		50 127				50 127	56 153
AU JOUR LE JOUR							
À TERME		23 599				23 599	37 391
VALEUR DONNÉES EN PENSION LIVRÉE	0	0	0	0	0	0	0
AU JOUR LE JOUR							
À TERME							
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>79 957</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>79 956</b>	<b>95 814</b>

(Montants en millions de F CFA)

#### 4.10. Les dépôts de la clientèle

La note annexe 4.10 fait référence à l'attribut « agent économique ».

Les données de l'exercice de référence sont ventilées selon la nature des contreparties, telle que définie par l'instruction n°24-11-2016 comme suit :

- l'Etat et assimilés. Il s'agit des contreparties « administrations publiques » qui comprennent notamment le Trésor Public ;
- les institutions sans but lucratif au service des ménages, définies par l'instruction précédente ;
- les sociétés financières. Il s'agit des sociétés financières, à l'exception des contreparties classés dans les établissements de crédit et assimilés ;
- les particuliers ;
- les autres : toutes les contreparties autres que celles figurant dans les établissements de crédit et assimilés ainsi que la clientèle.

Les dettes doivent être réparties entre les comptes ordinaires créditeurs, les dépôts à terme, les opérations de pension livrée, les comptes d'épargne à régime spécial et les autres dépôts.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

DÉPÔTS	ETATS ET ASSIMILÉS	ISBLSM	SOCIÉTÉS FINANCIÈRES	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL AU 31/12/2018	TOTAL AU 31/12/2017
COMPTES ORDINAIRES CRÉDITEURS	19 459	16 284	487	16 693	54 445	107 368	104 312
COMPTES ET DÉPÔTS À TERME		10		4 518	17 209	21 737	16 105
OPÉRATIONS DE PENSION LIVRÉE							
COMPTE D'EPARGNE À RÉGIME SPÉCIAL				34 409	1 772	36 181	32 232
AUTRES DÉPÔTS		30		1 408	9 788	11 226	5 180
<b>TOTAL</b>	<b>19 459</b>	<b>16 324</b>	<b>487</b>	<b>57 028</b>	<b>83 214</b>	<b>176 512</b>	<b>157 829</b>

(Montants en millions de F CFA)

#### 4.11. Les dettes représentées par un titre, emprunts et titres émis subordonnés

La note annexe 4.11 répartit les éléments requis en deux catégories :

- les dettes représentées par un titre, ventilées entre les emprunts obligataires et les autres dettes;
- les emprunts et titres émis subordonnés, selon leur échéance déterminée ou non.

Sont considérés comme subordonnés, les fonds provenant de l'émission de titres ou d'emprunts et dont le remboursement

en cas de liquidation n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Du fait de cette subordination, ces emprunts et titres émis sont assimilés à des quasi fonds propres.

A l'intérieur des deux grandes rubriques susmentionnées, les informations suivantes doivent être fournies par ligne d'émission:

- la devise de l'émission ;

- le montant de l'émission ;
- le taux d'intérêt ;
- l'existence ou non de conditions suspensives de paiement des coupons : il s'agit en général de l'une des conditions de subordination requises des emprunts subordonnés ;
- l'échéance de remboursement ou l'échéance de remboursement de la dernière annuité dans le cas d'une émission amortissable ;
- le montant net tel qu'il apparaît au passif du bilan ;

le montant éventuellement admis dans le calcul des fonds propres prudentiels, eu égard aux conditions d'éligibilité retenus dans le dispositif prudentiel.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE, EMPRUNTS ET TITRES ÉMIS SUBORDONNÉS	DEVISE	MONTANT EN DEVISE À L'ORIGINE	TAUX D'INTÉRÊT	CONDITIONS SUSPENSIVES DE PAIEMENT DES COUPONS	ÉCHÉANCES	MONTANT AU 31/12/2018	MONTANT ADMIS DANS LES FONDS PROPRES PRUDENTIELS
<b>DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE</b>						<b>0</b>	
- EMPRUNTS OBLIGATAIRES		0					
- AUTRES DETTES		0					
<b>EMPRUNTS ET TITRES ÉMIS SUBORDONNÉS</b>						<b>0</b>	<b>0</b>
- À DURÉE DÉTERMINÉE		0					
- À DURÉE INDÉTERMINÉE		0					
<b>TOTAL</b>						<b>0</b>	

(Montants en millions de F CFA)

#### 4.12. Les dépréciations et provisions

La note annexe 4.12 correspond à un tableau de variation des dépréciations et provisions sur l'exercice de référence et précise les motifs de reprise (dépréciation ou provision sans objet, autre motif à préciser). Conformément à la terminologie retenue :

- les dépréciations sont calculées sur les actifs. Elles sont présentées selon la nature des actifs (créances interbancaires, créances clientèle, titres et autres)
- les provisions constituent des passifs à présenter également selon leur nature (risque d'exécution d'engagement par signature, pensions de retraite et obligations similaires, autres risques et charges).

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS	31/12/17	DOTATIONS	REPRISES		31/12/18
			SANS OBJET	AUTRES	
<b>DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>7 320</b>	<b>1 368</b>	<b>863</b>	<b>784</b>	<b>7 042</b>
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	199				199
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	6 198	1 168	863	784	5 719
TITRES DE PLACEMENT					
TITRES DE PARTICIPATION ET ASSIMILÉS	442	48			490
AUTRES ACTIFS	481	152			633
<b>PROVISIONS</b>	<b>2 479</b>	<b>153</b>	<b>533</b>	<b>0</b>	<b>2 099</b>
RISQUES D'EXÉCUTION D'ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	543		533		10
RISQUES D'EXÉCUTION D'ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE SUR CLIENTÈLE					
PENSIONS DE RETRAITE ET OBLIGATIONS SIMILAIRES	1 936	153			2 089
AUTRES RISQUES ET CHARGES					

(Montants en millions de F CFA)

### 4.13. La variation des capitaux propres

La note annexe 4.13 retrace la variation des éléments constitutifs des capitaux propres sur l'exercice de référence et l'exercice précédent, notamment le capital social, les primes liées au capital, les réserves et le report à nouveau.-

Des lignes relatives aux ajustements de début de période sont prévues pour tenir compte de la possibilité de comptabilisation sur cette rubrique.

Le traitement de l'impact de la transition vers le PCB révisé constitue un exemple d'ajustement des capitaux propres en début de période.

Les ajustements effectués par l'établissement doivent être commentés dans la note.-

Les lignes dénommées « Augmentation, réduction de capital » permettent de remplir les colonnes « capital » et « primes d'émission et de fusion ».

Celles dénommées « Résultat de la période » et « Distribution de dividendes » doivent être remplies uniquement pour la colonne « Réserves, report à nouveau, résultat », le montant relatif aux distributions de dividendes étant présenté en déduction du résultat.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	CAPITAL	PRIMES D'EMISSION ET DE FUSION	RÉSERVES, REPORT À NOUVEAU, RÉSULTAT	CAPITAUX PROPRES
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2016</b>	<b>10 000</b>	<b>3 195</b>	<b>16 216</b>	<b>29 411</b>
<b>AJUSTEMENTS DE DÉBUT DE PÉRIODE</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES AU 1/01/2017</b>	<b>10 000</b>	<b>3 195</b>	<b>16 216</b>	<b>29 411</b>
AUGMENTATION / RÉDUCTION DE CAPITAL	3 000	-3 000		
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE			6 891	6 891
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES			-5 304	-5 304
AUTRES MOUVEMENTS			-644	-644
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2017</b>	<b>13 000</b>	<b>195</b>	<b>17 160</b>	<b>30 354</b>
<b>AJUSTEMENTS DE DÉBUT DE PÉRIODE</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES AU 1/01/2018</b>	<b>13 000</b>	<b>195</b>	<b>17 160</b>	<b>30 354</b>
AUGMENTATION / RÉDUCTION DE CAPITAL				
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE			7 666	7 666
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES			-6 516	-6 516
AUTRES MOUVEMENTS			1 212	1 212
<b>BILAN AU 31/12/2018</b>	<b>13 000</b>	<b>195</b>	<b>19 522</b>	<b>32 716</b>

(Montants en millions de F CFA)

#### 4.14. La répartition du capital et des droits de vote

La note annexe 4.14 relative à la répartition du capital et des droits de vote représente la structure du capital de l'établissement déclarant.

Le capital est ainsi ventilé entre les personnes morales (y compris les administrations publiques), les personnes physiques hors salariés et les salariés, l'information étant fournie de façon nominative au titre de :

- la nationalité de l'actionnaire ;
- l'adresse de domiciliation de l'actionnaire ;
- le nombre de titres détenus par l'actionnaire ;
- la part du capital détenue par l'actionnaire ;
- le pourcentage de droits de vote de l'actionnaire.

Cette information est importante avec l'introduction dans le droit des sociétés commerciales des actions dénommées « actions de préférence sans droit de vote ».

Cet état de fait peut contribuer à renforcer le contrôle au-delà de l'information fournie par le pourcentage d'intérêt.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

MONTANT DU CAPITAL	13 000
MONTANT DU CAPITAL SOUSCRIPTEUR ET NON APPELÉ	0
VALEUR NOMINALE DES TITRES	1 000

IDENTITÉ DES ACTIONNAIRES OU ASSOCIÉS	NATIONALITÉ	ADRESSE	NOMBRE DE TITRES DETENUS		PART DU CAPITAL	POURCENTAGE DE DROITS DE VOTE
			31/12/18	43 100		
<b>PERSONNES MORALES</b>			<b>8 626 730</b>	<b>8 626 730</b>	<b>66,4%</b>	<b>66,1%</b>
- DONT ETAT						
- DONT ORGANISMES PUBLICS						
ATTICA	IVOIRIENNE	ABIDJAN	54 660	54 660	0,4%	0,4%
BOA-WEST AFRICA	SÉNÉGALAISE	DAKAR	7 677 380	7 677 380	59,1%	56,2%
BOAD	TOGOLAISE	LOMÉ	894 690	894 690	6,9%	9,5%
<b>PERSONNES PHYSIQUES HORS SALARIÉS</b>			<b>4 359 430</b>	<b>4 359 430</b>	<b>33,5%</b>	<b>33,8%</b>
- DIVERS ACTIONNAIRES MINORITAIRES<5%	UEMOA	UEMOA	4 359 430	4 359 430	33,5%	33,8%
<b>SALARIÉS</b>			<b>13840</b>	<b>13840</b>	<b>0,1%</b>	<b>0,1%</b>
- SALARIÉS BOA-NIGER	NIGÉRIENNE		13 840	13 840	0,1%	0,1%
<b>TOTAL</b>			<b>13 000 000</b>	<b>13 000 000</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

(Montants en millions de F CFA)

#### 4.15. La ventilation des emplois et ressources suivant la durée résiduelle

La note annexe 4.15 a pour objectif de donner une information sur la liquidité de l'établissement déclarant, étant entendu que le ratio de liquidité auquel sont soumis les établissements de crédit est déterminé selon des modalités précisées par le dispositif prudentiel

Les ventilations prévues sont conformes à l'attribut « durée résiduelle » définie dans l'instruction n°24-11-2016 de la BCEAO.

L'actif et le passif sont présentés selon leurs principales composantes, à l'exclusion respectivement des immobilisations et des capitaux propres et ressources assimilées dont la maturité n'a pas vocation à impacter le ratio de liquidité.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

EMPLOIS/RESSOURCES	MOINS DE 1 MOIS	1 MOIS À 3 MOIS	3 MOIS À 1 AN	1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL AU 31/12/2018
<b>ACTIF</b>						
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	8 399	0	6 076	0		14 475
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	16 025	3 243	11 413	49 692	93 057	173 429
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	1 900	2 450	1 000	168	875	6 393
TITRES DE TRANSACTION						0
TITRES DE PLACEMENT		1 811		64 140		65 951
TITRES D'INVESTISSEMENT						0
<b>TOTAL</b>	<b>26 324</b>	<b>7 504</b>	<b>18 489</b>	<b>114 000</b>	<b>93 932</b>	<b>260 249</b>
<b>PASSIF</b>						
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	51 716	5 123		23 117		79 956
DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	41 334	18 638	112 810	2 426	1 304	176 512
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE						0
<b>TOTAL</b>	<b>93 051</b>	<b>23 761</b>	<b>112 810</b>	<b>25 543</b>	<b>1 304</b>	<b>256 468</b>

(Montants en millions de F CFA)

#### 4.16. Les opérations en devises

La note annexe 4.16 a pour objet de renseigner la position de l'établissement déclarant par rapport à chaque devise dans laquelle il effectue des opérations.

Aucune compensation n'est effectuée entre les actifs et les passifs d'une part et, d'autre part, entre les devises à recevoir et les devises à livrer.

Les informations sont données pour l'exercice de référence et l'exercice précédent.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

DEVICES	31/12/18				31/12/17			
	ACTIF	PASSIF	DEVICES À RECEVOIR	DEVICES À LIVRER	ACTIF	PASSIF	DEVICES À RECEVOIR	DEVICES À LIVRER
CAD DOLLAR CANADIEN	1		1		5		5	
CHF FRANC SUISSE	829	816	829	816	278	265	278	265
EUR EURO	2 491	7 558	2 491	7 558	2 832	5 376	2 832	5 376
GBP LIVRE STERLING	36		36	-	25	-	25	-
USD DOLLAR US	493	460	493	460	343	332	343	332
XOF FRANCS CFA BCEAO	296 640	291 657			290 142	287 653	290 142	287 653
<b>TOTAL</b>	<b>300 491</b>	<b>300 491</b>	<b>3 851</b>	<b>8 834</b>	<b>293 626</b>	<b>293 626</b>	<b>293 626</b>	<b>293 626</b>

(Montants en millions de F CFA)

## Annexe 4.17. Engagements de financement et de garantie

<b>ENGAGEMENTS</b>	<b>31/12/17</b>	<b>31/12/18</b>
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNÉS</b>	<b>74 116</b>	<b>82 350</b>
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	22 724	
CRÉDITS DOCUMENTAIRES		
ACCEPTATIONS OU ENGAGEMENTS DE PAYER		
OUVERTURES DE CRÉDITS CONFIRMÉS		
AUTRES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS	22 724	
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE</b>		<b>26 612</b>
CRÉDIT DOCUMENTAIRES IMPORT		4 019
ACCEPTATIONS OU ENGAGEMENTS DE PAYER		19 033
OUVERTURES DE CRÉDITS CONFIRMÉS		1 821
AUTRES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS DONNÉS		1 739
ENGAGEMENTS DE GARANTIES D'ORDRE DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	4 783	4 783
CONFIRMATIONS D'OUVERTURES DE CRÉDITS DOCUMENTAIRES		
ACCEPTATIONS OU ENGAGEMENTS DE PAYER		
AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS	4 783	4 783
ENGAGEMENTS DE GARANTIE D'ORDRE DE LA CLIENTÈLE	46 609	50 955
OBLIGATIONS CAUTIONNÉES		
CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNÉS		
GARANTIES DE REMBOURSEMENT DE CRÉDITS		
AUTRES GARANTIES DONNÉES	46 609	50 955
ENGAGEMENTS DOUTEUX		
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE REÇUS</b>	<b>1 162 812</b>	<b>1 091 096</b>
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS</b>		
CRÉDITS DOCUMENTAIRES		
ACCEPTATIONS OU ENGAGEMENTS DE PAYER		
OUVERTURES DE CRÉDITS CONFIRMÉS		
AUTRES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS		
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS DE LA CLIENTÈLE</b>		
ACCEPTATIONS OU ENGAGEMENTS DE PAYER		
AUTRES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS		
<b>ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS</b>	<b>39 488</b>	<b>23 967</b>
CONFIRMATIONS D'OUVERTURE DE CRÉDITS DOCUMENTAIRES		
ACCEPTATIONS OU ENGAGEMENTS DE PAYER		
AUTRES ENGAGEMENTS REÇUS	39 488	23 967
<b>ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS DE LA CLIENTÈLE</b>	<b>68 132</b>	<b>107 222</b>
GARANTIES REÇUES DE L'ÉTAT ET DES ORGANISMES ASSIMILÉS		
GARANTIES REÇUES DES ENTREPRISES D'ASSURANCE ET DE CAPITALISATION		
GARANTIES REÇUES DE LA CLIENTÈLE FINANCIÈRE		
AUTRES GARANTIES REÇUES	68 132	107 222

(Montants en millions de F CFA)

#### 4.18. Les valeurs et sûretés reçues / données en garantie

La note annexe 4.18 relative aux garanties est scindée en deux parties, distinguant d'une part, les valeurs et sûretés reçues en garantie et, d'autre, part les valeurs et sûretés données en garantie.

Les informations fournies constituent un indicateur sur la politique de prise de risque des établissements de crédit.

Les valeurs et sûretés sont réparties entre :

- les effets publics et valeurs assimilées ;
- les autres titres ;
- les hypothèques ;
- les autres valeurs et sûretés réelles.

Les informations fournies en colonne concernent la valeur comptable des garanties, les rubriques du bilan et du hors-bilan concernées par les garanties et le montant des actifs, passifs ou engagements couverts par ces garanties.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

VALEURS ET SÛRETÉS REÇUES EN GARANTIE	VALEUR NETTE COMPTABLE	RUBRIQUE DE L'ACTIF OU DU HORS BILAN ENREGISTRANT LES CRÉANCES OU ENGAGEMENTS DONNÉS	MONTANT DES CRÉANCES ET DES ENGAGEMENTS DONNÉS COUVERTS
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES			
AUTRES TITRES			
HYPOTHÈQUES	42 101		
AUTRES VALEURS ET SÛRETÉS RÉELLES	89 087		
<b>TOTAL</b>	<b>131 188</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

VALEURS ET SÛRETÉS DONNÉES EN GARANTIE	VALEUR NETTE COMPTABLE	RUBRIQUE DU PASSIF OU DU HORS BILAN ENREGISTRANT LES DETTES OU ENGAGEMENTS REÇUS	MONTANT DES DETTES ET DES ENGAGEMENTS REÇUS COUVERTS
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES			
AUTRES TITRES			
HYPOTHÈQUES			
AUTRES VALEURS ET SÛRETÉS RÉELLES	82 350		
<b>TOTAL</b>	<b>82 350</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(Montants en millions de F CFA)

#### 4.19. Le coût du risque

L'importance de cette nouvelle notion justifie qu'elle soit présentée sur une période de trois (3) ans, elle est répartie entre les deux principales catégories de contreparties (établissements de crédit et clientèle).

Une troisième rubrique dénommée « autres risques » permet de renseigner les autres types de risques.

Concernant spécifiquement les deux contreparties identifiées, une répartition est faite entre :

- les dotations nettes pour dépréciations;
- les pertes non couvertes par des dépréciations ;
- les récupérations sur créances amorties.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

COÛT DU RISQUE	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018
<b>CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
DOTATIONS NETTES POUR DÉPRÉCIATIONS			
PERTES NON COUVERTES PAR DES DÉPRÉCIATIONS			
RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES			
<b>CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE</b>	<b>1 679</b>	<b>1 186</b>	<b>627</b>
DOTATIONS NETTES POUR DÉPRÉCIATIONS	2 570	2 134	2 853
PERTES NON COUVERTES PAR DES DÉPRÉCIATIONS	151	171	542
RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	1 042	1 119	2 768
<b>AUTRES RISQUES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(Montants en millions de F CFA)

#### 4.20. L'évolution des résultats et autres éléments d'importance significative

Les informations de la note annexe 4.20 sont également présentées sur une période de trois (3) ans, notamment l'exercice de référence et les deux exercices précédents.

Elles concernent principalement:

- les opérations et résultat de l'exercice (produit net bancaire, résultat d'exploitation, impôt sur le résultat, résultat net) ;
- le résultat par action (résultat net par action ou part sociale et bénéfice distribué par action ou part sociale) ;
- le personnel et la politique salariale (rémunérations brutes de l'exercice, avantages sociaux versés aux personnels, participations et intéressements, effectifs moyen au cours de l'exercice).

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

EVOLUTION DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS D'IMPORTANCE SIGNIFICATIVE	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018
<b>CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILÉES</b>			
<b>OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE</b>			
PRODUIT NET BANCAIRE	18 664	19 086	20 630
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	9 197	8 249	9 750
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	-1 016	-1 358	-2 051
RÉSULTAT NET	6 600	6 891	7 666
<b>RÉSULTAT PAR ACTION</b>			
RÉSULTAT NET PAR ACTION OU PART SOCIALE	6 600	530	590
BÉNÉFICE DISTRIBUÉ PAR ACTION OU PART SOCIALE (EN F CFA)	5 280	408	415
<b>PERSONNEL ET POLITIQUE SALARIALE</b>			
RÉMUNÉRATIONS BRUTES DE L'EXERCICE	3 154	3 747	3 849
AVANTAGES SOCIAUX VERSÉS AUX PERSONNELS	434	491	599
<b>PARTICIPATIONS ET INTÉRESSEMENT</b>			
EFFECTIF MOYEN AU COURS DE L'EXERCICE	253	266	306

(Montants en millions de F CFA)

#### 4.21. Les informations sectorielles

Retracées dans la note annexe 4.21, les informations sectorielles sont particulièrement utiles pour les entités détenant des succursales auxquels l'établissement déclarant est ainsi exposé dans d'autres Etats membres de l'UMOA ou à l'étranger car elles permettent de ventiler les actifs, passifs, engagements de hors-bilan et résultats suivant l'attribut « pays de résidence » défini dans l'instruction n°24-11-2016 de la BCEAO. Si l'information financière contenue dans le bilan, le hors bilan et le compte de résultat occulte l'information sectorielle, la présente note matérialise l'intérêt de faire ressortir ces informations, qui renseignent sur la rentabilité des investissements réalisés en dehors de l'Etat d'implantation et les risques.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

	ETAT DU DECLARANT	AUTRES ETATS DE L'UMOA	AUTRES RESIDENTS UMOA	RESTE DU MONDE	TOTAL 31/12/2018	TOTAL 31/12/2017
<b>BILAN</b>						
ACTIF	270 864	26 593		3 034	300 491	293 626
PASSIF	253 740	43 521		3 230	300 491	293 626
<b>HORS BILAN</b>						
ENGAGEMENTS DONNÉS	25 648	26 194	30 508		82 350	74 159
ENGAGEMENTS REÇUS	130 935	5	248		131 188	107 620
<b>COMPTE DE RÉSULTAT</b>						
PRODUIT NET BANCAIRE						

(Montants en millions de F CFA)

#### 4.22. Les rémunérations et avantages des dirigeants

La publication des informations relatives aux rémunérations et avantages des dirigeants participe à la bonne gouvernance des établissements de crédit.

Elles font l'objet de la note annexe 4.22. Il ne s'agit pas d'une publication individuelle, mais plutôt d'une information globale sur deux exercices, ventilée comme suit :

- rémunérations brutes y compris les indemnités de fonction et les avantages en nature ;
- rémunérations à base d'action ;
- avantages postérieurs à l'emploi, y compris les indemnités de fin de contrat de travail ;
- assurance maladie ;
- autres avantages.

Les dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités d'un établissement, y compris les administrateurs de cet établissement.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

REMUNERATIONS ET AVANTAGES	TOTAL 31/12/2017	TOTAL 31/12/2018
<b>RÉMUNÉRATIONS BRUTES Y COMPRIS LES INDEMNITÉS DE FONCTION ET LES AVANTAGES EN NATURE</b>		
<b>RÉMUNÉRATIONS BRUTES</b>		
INDEMNITÉ DE FONCTION	60	54
AVANTAGES EN NATURE		
<b>PAIEMENTS À BASE D'ACTIONS</b>		
NOMBRE D'ACTIONS		
VALORISATION DE L'ACTION AU 31/12		
NOMBRE D'OPTIONS NON EXERCÉES AU 31/12		
VALORISATION DE L'ACTION AU 31/12		
<b>AVANTAGES POSTERIEURS À L'EMPLOI</b>		
INDEMNITÉ DE FIN DE CARRIÈRE		
RÉGIME DE RETRAITE À COTISATIONS DÉFINIES		
<b>ASSURANCE MALADIE</b>	5	1
<b>AUTRES AVANTAGES</b>		

(Montants en millions de F CFA)

#### 4.23. Les prêts, avances et garanties accordés aux dirigeants

La publication de la note annexe 4.23 portant sur les prêts, avances et garanties accordés aux dirigeants participe également à la bonne gouvernance des établissements de crédit.

L'information est fournie par ligne d'avantage, mais de façon anonyme, en précisant les conditions de l'octroi du prêt, de l'avance ou de la garantie (taux d'intérêt, autorisation ou non du conseil d'administration).

L'information est étendue aux principaux actionnaires ou associés ainsi qu'aux entreprises dans lesquelles ces personnes exercent des fonctions de direction, d'administration ou de gérance ou détiennent plus du quart du capital social.

Conformément aux dispositions de la loi bancaire, les principaux actionnaires ou associés sont ceux d'entre eux qui détiennent chacun directement ou indirectement 10% des droits de vote au sein de l'établissement de crédit.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

PRETS, AVANCES ET GARANTIES	QUALITE DU BENEFICIAIRE	MONTANT		TAUX D'INTERET	AUTORISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
		INITIAL	SOLDE		
<b>PRETS</b>		<b>7 331</b>	<b>6 503</b>	<b>71</b>	
PERSONNEL DE DIRECTION	4 589	3 966	1,1%	45	
DIVERS AGENTS	2 742	2 537	1,0%	26	
<b>AVANCES</b>		<b>74</b>	<b>63</b>		
PERSONEL DE DIRECTION	40	33	0,0%		
DIVERS AGENTS	32	29	0,0%		
AUDITEUR INTERNE	2	1	0,0%		
<b>GARANTIES</b>		<b>0</b>	<b>0</b>		

#### 4.24. Les opérations réalisées avec les parties liées

Les parties liées sont traitées dans la note annexe 4.24. Elles comprennent :

- les entités que l'établissement déclarant contrôle directement ou non (filiales, coentreprises) ou sur lesquelles l'établissement déclarant exerce une influence notable (participation représentant au moins 20% du capital de la structure émettrice)
- les entités liées aux dirigeants et principaux actionnaires.

Compte tenu des limitations d'ordre prudentiel, les filiales des établissements assujettis devraient être des établissements de crédit, tandis que les coentreprises devraient être constituées notamment d'entités dont l'activité se trouve dans le prolongement de celle de l'établissement déclarant ou du groupe auquel il appartient, conformément aux dispositions de l'instruction n°33-11-2016 de la BCEAO relative aux états financiers sous une forme consolidée.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

OPÉRATIONS	ENTITES LIEES AUX ADMINISTRATEURS ET PRINCIPAUX ACTIONNAIRES				ENTITES LIEES AUX ADMINISTRATEURS ET PRINCIPAUX ACTIONNAIRES			
	FILIALES	CO-ENTREPRISES	AUTRES PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES		FILIALES	CO-ENTREPRISES	AUTRES PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES	
<b>ACTIF</b>								
<b>PRÊTS, AVANCES ET TITRES</b>				<b>10 982</b>				<b>7 859</b>
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS				964				1 176
PRÊTS				10 019				6 683
TITRES								
<b>AUTRES ACTIFS</b>				<b>22</b>				<b>22</b>
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>11 004</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7 881</b>
<b>PASSIF</b>								
<b>DÉPÔTS</b>				<b>25 051</b>				<b>27 053</b>
COMPTE ORDINAIRES CRÉDITEURS				182				1 726
AUTRES EMPRUNTS				24 869				25 327
DETTES REPRÉSENTÉES PAR DES TITRES								
<b>AUTRES PASSIFS</b>								
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>25 051</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>27 053</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNÉS</b>								
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS				2 323				2 383
ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS				1 463				2 963
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 785</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 345</b>
<b>PRODUITS ET CHARGES</b>								
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS				431				482
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES				-1 589				-1 629
COMMISSIONS (PRODUITS)				44				70
COMMISSIONS (CHARGES)				-429				-413
AUTRES PRODUITS			487				487	
AUTRES CHARGES				-675				-698
<b>TOTAL NET</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>487</b>	<b>-2 217</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>487</b>	<b>-2 189</b>

(Montants en millions de F CFA)

#### 4.25. Les comptes de la clientèle

La note annexe 4.25 est de nature statistique. Elle renseigne sur les différents comptes ouverts par l'établissement déclarant, par nature et en nombre. Les informations sont indiquées sur l'exercice de référence et l'exercice précédent.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

NOMBRE DE COMPTES DE LA CLIENTÈLE	31/12/17	31/12/18
COMPTES COURANTS	4 401	5 557
COMPTES CHÈQUES DES RÉSIDENTS DE L'ÉTAT DU DÉCLARANT	43 308	47 507
COMPTES CHÈQUES DES RÉSIDENTS DE L'UMOA	91	72
COMPTES CHÈQUES DES RÉSIDENTS DU RDM	107	100
COMPTES D'ÉPARGNE	164 772	193 361
COMPTES À TERME	68	74
BON DE CAISSE		
AUTRES COMPTES DE DÉPÔTS	894	481

(Montants en millions de F CFA)

#### 4.26. Le réseau

La note annexe 4.26 renferme des données statistiques qui renseignent sur la présence géographique de l'établissement déclarant, à travers les guichets (permanents, périodiques, automates), les bureaux de représentation, les succursales et les agences à l'étranger.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

RÉSEAU	31/12/17	31/12/18
GUICHETS PERMANENTS	28	30
GUICHETS PÉRIODIQUES	1	2
DISTRIBUTEURS / GUICHETS AUTOMATIQUES DE BANQUE	32	36
SUCCURSALES ET AGENCES À L'ÉTRANGER		
BUREAUX DE REPRÉSENTATION		

#### 4.27. Les effectifs, la masse salariale et le personnel extérieur

La note annexe 4.27 est présentée en deux parties, distinguant le personnel propre de l'établissement déclarant et le personnel extérieur, facturé par des sociétés ad hoc de personnel temporaire, dont dépendent les agents en question.

Ce montage juridique masque la réalité économique d'un apport de travail. D'où l'intérêt, pour la pertinence de l'analyse, de traiter les charges engagées par l'établissement dans ce cadre comme des charges de personnel.

La note est présentée en faisant ressortir la répartition des effectifs selon la nationalité du personnel et la qualification, notamment les cadres et assimilés, les techniciens et assimilés, les agents de maîtrise, les employés et les ouvriers.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

PERSONNEL PROPRE	EFFECTIFS						MASSE SALARIALE									
	ÉTAT DU DÉCLARANT		UMOA		RDM		TOTAL		ÉTAT DU DÉCLARANT		UMOA		RDM		TOTAL	
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
CADRES ET ASSIMILÉS	132	71	3		1		136	71	2 267	1 366	240		95		2 602	1 366
TECHNICIENS ET ASSIMILÉS	57	42					57	42								
AGENTS DE MAÎTRISE																
EMPLOYÉS ET OUVRIERS																
<b>TOTAL</b>	<b>189</b>	<b>113</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>193</b>	<b>113</b>	<b>2 267</b>	<b>1 366</b>	<b>240</b>		<b>95</b>		<b>2 602</b>	<b>1 366</b>

PERSONNEL EXTÉRIEUR	EFFECTIFS						CHARGES TOTALES	
	ÉTAT DU DÉCLARANT		UMOA		RDM		TOTAL	
	M	F	M	F	M	F	M	F
CADRES ET ASSIMILÉS								
TECHNICIENS ET ASSIMILÉS								
AGENTS DE MAÎTRISE								
EMPLOYÉS ET OUVRIERS								
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(Montants en millions de F CFA)